

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

\*\*\*\*

**Bureau communautaire du 10 décembre 2020**

\*\*\*\*

**DECISION N° BC/20-081**

**Eau Potable**

**Marché 2020-043 Fourniture de pièces pour l'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 4 décembre 2020, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 10 décembre 2020 à 17h00.

**Etaient présents :**

Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Thomas DURAND, Juliette ROUILLOUX-SICRE, Antoine ROUSSELET, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Lydie CASELLI, Annick DELOUZE

**Absents :**

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

Jérôme GRENIER a donné pouvoir à Dominique MORIN

**Secrétaire de séance : Annick DELOUZE**

## **Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/20-153 du 19 novembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5% de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer un accord-cadre pour la fourniture de pièces pour l'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres n°2020-043 Fourniture de pièces pour l'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable avec les entreprises retenues, suite à l'analyse des offres qui sera réalisée pour les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	Tuyaux et raccords polyéthylène
02	Accessoires de branchement
03	Robinetterie, fontainerie et pièces de raccords
04	Regards
05	Outillage

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans les bordereaux des prix.

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 3 :** La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Pour extrait certifié conforme,

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 [contact@sna27.fr](mailto:contact@sna27.fr) [www.sna27.fr](http://www.sna27.fr)

